



LE DELEGUE TERRITORIAL

Cadre général de la mission

La mission du Délégué Territorial est structurellement similaire à celle du Délégué Général et des responsables de groupe : Animer – Représenter - Accompagner

La mission du Délégué territorial est essentielle dans la nouvelle organisation car elle est au croisement du fonctionnement associatif et de l'animation du nouveau mouvement. La responsabilité « politique » interne et externe lui est octroyée tandis que sa mission d'animation est centrée sur le service des responsables de groupe et la mise en projet et en action d'une équipe. A ce titre, il est nommé par le Délégué Général.

Il est garant de l'application des principes d'organisation et de fonctionnement du mouvement ainsi que de la déclinaison sur son territoire des orientations nationales.

Principales missions

1/ Animer les équipes

- Anime et coordonne *l'équipe pilote* constituée des responsables de pôle, de l'aumônier territorial et selon les cas d'adjoints (mise en cohérence des actions des pôles, suivi des groupes locaux...) – une fois par mois en moyenne
- Avec l'équipe pilote, coordonne l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions territorial. Réunit et anime *l'équipe territoriale*. - Une fois par trimestre environ
- Avec l'équipe territoriale, réunit et anime les *conseils territoriaux* ainsi que l'assemblée territoriale composée principalement des responsables de groupe et des délégués élus.

2/ Représenter le mouvement

- Représenter le mouvement en externe
 - o Est l'interlocuteur essentiel du diocèse et de l'évêque
 - o Est en lien suivi avec le directeur départemental Jeunesse et Sports
 - o Est l'interlocuteur privilégié des médias locaux
 - o Représente le mouvement et soutient les projets territoriaux devant toutes instances partenaires : financiers, institutionnels, associatifs
- Représenter le mouvement en interne
 - o Nomme les membres de l'équipe territoriale (hors membres de l'équipe pilote), des équipes de groupe et les chefs et cheftaines
 - o Est garant du fonctionnement associatif et de l'application des principes du mouvement (Projet éducatif, Statuts, Règlement intérieur..)
 - o Par délégation, (cf lettre de mission), valide les qualifications, les départs en camp (CV) et les centres de loisirs

3/ Accompagner les responsables de groupe

- Recrute les responsables de groupe
- Soutient les responsables de groupe dans leur triple mission : animation du groupe, soutien des chefs et cheftaines, représentation auprès des parents, de la paroisse et des instances locales

Scouts et Guides de France

65, rue de la Glacière 75013 Paris

Tél. 01 44 52 37 37 • Fax 01 42 38 09 87

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs

www.scoutsetguides.fr

Indicateurs d'évaluation des actions

- Nombre de recrutement des responsables de groupe
- Nombre de rencontres avec les responsables de groupe
- Nombre de rencontres extérieures et projets de partenariats
- Nombre d'actions territoriales
- Evolution des effectifs du territoire par groupe local
- Qualité du plan d'actions territorial
- Retours des membres de l'équipe territoriale et des responsables de groupe

Profil

- Posséder une expérience de scoutisme en tant que responsable
- Adhérer au projet éducatif des Scouts et Guides de France.
- Savoir animer une équipe, dans une logique de résultats à atteindre et de compétences à développer
- Savoir fédérer autour d'une vision partagée l'ensemble des acteurs locaux
- Savoir déléguer : être plus un chef d'orchestre qu'un homme orchestre
- Savoir accompagner c'est à dire concilier empathie et exigence

Ressources et soutiens

- Le délégué général et l'équipe de direction
- L'animateur territorial référent
- Le collège des délégués territoriaux
- Les membres du centre de ressources
- Les formations du mouvement